

A.H2ELEC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 11 RUE EDMOND BOURGOIS,
95340 PERSAN
918 123 787 R.C.S. Pontoise

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 02/02/2026**

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE :

- **TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**
- **DÉMISSION DU PRÉSIDENT**
- **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**
- **CESSIONS D'ACTIONS**
- **REFONDE DES STATUTS**

Le 02 février 2026, à dix heures, les actionnaires de la société **A.H2ELEC**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 000 €, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 918 123 787 se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

Madame Ashraf RUKHSANA détenant..... **100 ACTIONS**
Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI

Soit au total..... **100 ACTIONS**

L'assemblée est présidée par **Madame Ashraf RUKHSANA**, président.

Il est constaté que les actionnaires présents détiennent ensemble la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles la majorité est requise.

Madame Ashraf RUKHSANA, président de la séance rappelle l'ordre du jour :

- **TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**
- **DÉMISSION DU PRÉSIDENT**
- **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**
- **CESSIONS D'ACTIONS**
- **REFONDE DES STATUTS**

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

1^{er} RÉSOLUTION :

L'assemblée Générale décide du transfert du siège social de la société A.H2ELEC, qui sera désormais situé au **40 AVENUE PLISSON - 93150 LE BLANC MESNIL**, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 11 RUE EDMOND BOURGOIS, 95340 PERSAN, à compter du 02/02/2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RÉSOLUTIONS :

L'assemblée Générale décide de la cessation des fonctions de Président de **Madame Ashraf RUKHSANA** pour cause de démission en date du 02/02/2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RÉSOLUTIONS :

L'assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI

Né le 23/03/1975 à RAWALPINDI (Pakistan)

De nationalité Pakistanaise

Demeurant 40 AVENUE PLISSON

93150 LE BLANC MESNIL

En qualité de Président à compter du 02/02/2026.

Le nouveau Président est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} RÉSOLUTIONS :

L'assemblée Générale décide à compter de ce jour de la Cession d'actions suivante :

Madame Ashraf RUKHSANA propose de céder la totalité de ses actions, à savoir 100 actions au prix de 10 euros l'unité, soit la somme de MILLE EUROS, (1 000 €) à **Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI**.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité

5^{ème} RÉSOLUTION :

L'assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède constate que par conséquence **Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI** a été agréé nouveau actionnaire et que les actions sont désormais attribuées de la manière suivante :

Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI apporte 100 ACTIONS
Numéroté de 001 à 100 inclus.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des statuts mis à jour de la société, constate que les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications successives et qu'il est nécessaire, pour des raisons de clarté et de cohérence, de procéder à une refonte complète des statuts afin de les rendre conformes à la situation juridique actuelle de la société.

En conséquence, l'Assemblée décide expressément la refonte des statuts de la société, lesquels annulent et remplacent intégralement les statuts précédemment déposés au greffe.

Les nouveaux statuts, ainsi refondus, sont adoptés article par article puis dans leur ensemble et annexés au présent procès-verbal.

Pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour effectuer toutes formalités, déclarations et dépôts requis auprès de l'INPI, du greffe et de tout organisme compétent.

En conséquence, l'article 4, 6.2 et 12 des statuts seront modifiés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Fait à PERSAN
Le 02/02/2026

Madame Ashraf RUKHSANA
« Président et Actionnaire sortant »

Monsieur Mohammad, Ali, Shoaib BHATTI
« Président et Actionnaire entrant »